

Annexe : Tarifs des services périscolaires et extrascolaires 2023-2024

QUOTIENT FAMILIAL

Calculé comme suit :

Revenu imposable divisé 12, auquel est ajouté les prestations mensuelles (« allocations familiales de base »)

Divisé par le nombre de parts :

- 1 ou 2 parents et 1 enfant = 2,5 parts
- 1 ou 2 parents et 2 enfants = 3 parts
- 1 ou 2 parents et 3 enfants = 4 parts
- 1 ou 2 parents et 4 enfants = 4,5 parts
- au-delà du 4ème enfant, ajouter 0,5 part par enfant
- pour chaque enfant handicapé, ajouter 0,5 part supplémentaire

Quotient Familial 2022/2023

AA	jusqu'à		425 €
A	426 €	à	554 €
B	555 €	à	614 €
C	615 €	à	685 €
D	686 €	à	742 €
E	743 €	à	785 €
F	786 €	à	900 €
G	901 €	à	1025 €
H	1026 €	à	1 206 €
I	1 207 €	et plus	- €
J	Extérieurs		

Quotient Familial 2023/2024

AA	jusqu'à		431 €
A	432 €	à	562 €
B	563 €	à	623 €
C	623 €	à	695 €
D	696 €	à	753 €
E	754 €	à	796 €
F	797 €	à	913 €
G	914 €	à	1040 €
H	1026 €	à	1 224 €
I	1 225 €	et plus	- €
J	Extérieurs		

RESTAURATION SCOLAIRE

Les tarifs de la restauration scolaire se fixent comme suit pour l'année scolaire 2023-2024

	2022/2023	2023/2024
Taux d'effort, prix plancher	1.94 €	1.97 €
Taux d'effort, prix plafond	5.01 €	5.80 €
Tarifs extérieurs	7.48€	7.59€

Restauration des Séniors

Deux types de service sont proposés à destination des Séniors :

- Le portage de repas à domicile :

	2022/2023	2023/2024
Portage de repas pour les personnes bénéficiaires d'une aide à domicile ou en incapacité permanente et / ou temporaire	4,36 €	4,42 €

- Repas de quinzaine le mercredi :

	2022/2023	2023/2024
Quotient A (jusqu'à 619 €)	6,47 €	6,56 €
Quotient B (de 619 à 832 €)	6,47 €	6,56 €
Quotient C (de 834 à 1 044 €)	6,47 €	6,56 €
Quotient D (de 1 045 à 1 257 €)	8.35 €	8.47 €
Quotient E (de 1 258 à 1 471 €)	8.35 €	8.47 €
Quotient F (1 472 € et plus)	8.35 €	8.47 €
Extérieurs	15.10 €	15.32 €

Autres services de restauration

	2022/2023	2023/2024
Repas enseignants (hors participation surveillance cantine)	5,02 €	5,09 €
Repas stagiaires écoles Nozéens	2,22 €	2,25 €
Stages sportifs extérieurs	7,48 €	7,59 €
Stages sportifs nozéens	4,02 €	4,08 €

SERVICE MUNICIPAL JEUNESSE

Les montants annuels d'inscription au service jeunesse sont fixés comme suit :

Droit annuel d'inscription		
Classe quotient familial	Adhésion pour 2022/2023	Adhésion pour 2023/2024
AA	11.59 €	11.76 €
A-D	13,91 €	14,11 €
E - G	18.55 €	18.82 €
H - I	23.19 €	23.53 €
Extérieurs	34.77 €	35.29 €

ACTIVITES PERISCOLAIRES - EXTRASCOLAIRE

Accueil de loisirs, accueil périscolaire et études dirigées

L'ensemble des services périscolaires et extrascolaires est calculé au quotient familial.

Le tableau en annexe récapitule l'ensemble des tarifs pour l'année scolaire 2023-2024.

Participation en cas de perte de carte de pointage : La première carte à l'inscription est gratuite, en cas de perte, son renouvellement sera facturé 10 € sur la facturation périscolaire.

Majoration des tarifs en cas de non inscription ou inscription tardive : une majoration de 1€ par inscription hors délai ou non inscription aux accueils périscolaires sera appliquée. Cette majoration ne se déclenche pas si la famille fournit un document justifiant cette non-inscription ou l'inscription hors délai dans les 48 heures aux services municipaux (justificatif médical ou professionnel, par exemple).

Contribution pour retard aux accueils périscolaires : les familles qui viennent chercher en retard leurs enfants se verront appliquer une contribution de 5 € par $\frac{1}{4}$ d'heure de retard. Pour appliquer cette contribution, les services pointeront les éventuels retards sur un mois et simuleront le montant de la contribution à appliquer. Ce montant indicatif sera transmis par courrier avec la facture. Ce courrier mentionnera qu'en cas de nouveau retard, cette contribution sera réellement appliquée. Cette procédure sera remise à zéro au début de chaque semestre.

Modalités d'inscription via le Portail « Espace Citoyen » : Les inscriptions via le Portail « Espace Citoyen » sont ouvertes à l'année. La date limite donnée aux familles pour inscrire ou désinscrire un enfant des accueils périscolaires est fixée au mardi à minuit pour les accueils de la semaine qui suit.



TARIFS SERVICES PERISCOLAIRES/EXTRASCOLAIRES - ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

Quotient Familial applicable de septembre 2022 à aout 2023	Garderie Maternelle	FORFAIT MENSUEL				Passerelle Garderie	Etudes Surveillées	PRIX DE JOURNEE				FORFAIT HEBDOMADAIRE		
		Garderie Élémentaire		18h à 18h30	ALSH * 1er enfant demi-journée			ALSH * 2e enfant demi-journée	ALSH * 1er enfant 1 jour	ALSH * 2e enfant 1 jour	ALSH * Forfait 5 jours 1er enfant	ALSH * Forfait 5 jours 2e enfant	ALSH* Temps partiel ** 4 j/semain	
Accueil matin et / ou soir	Accueil matin	Accueil soir Cp/Ce1/Ce2	Accueil matin et soir Cp/Ce1/Ce2			Euros	Euros							Euros
AA - 0 à 431	23.21	9.63	19.28	23.21	4,82	12.94	2,56	2,16	5,46	4,61	21.79	18.51	18.51	
A - 432 à 562	25.87	11.02	22.05	25.87	5,44	14.19	3,42	2,91	7,26	6,18	29.06	24.34	24.34	
B - 563 à 623	25.87	11.02	22.05	25.87	5,44	15.47	4,28	3,62	9,09	7,71	36.33	24.70	24.70	
C - 624 à 695	25.87	11.02	22.05	25.87	5,44	16.86	5,12	4,36	10,88	9,24	43.53	37.02	37.02	
D - 696 à 753	25.87	11.02	22.05	25.87	5,44	18.14	5,98	5,09	12,71	10,83	50.91	43.27	43.27	
E - 754 à 796	36.28	15.60	31.21	36.27	7,81	20.67	6,84	5,82	14,52	12,37	58.08	49.36	49.36	
F - 797 à 913	36.28	15.60	31.21	36.27	7,81	21.95	7,66	6,50	16,28	13,86	65.22	55.43	55.43	
G - 914 à 1040	36.28	15.60	31.21	36.27	7,81	23.34	8,54	7,24	18,15	15,27	72.58	65.20	65.20	
H - 1041 à 1224	45,28	18.65	37.28	45.28	9,17	24.60	9,37	7,82	19,94	16,95	79.71	71.58	71.58	
I - 1225 et plus	45.28	18.65	37.28	45.28	9,17	25.87	10,24	8,64	21,81	18,52	87.74	74.13	74.13	
J - Extérieur	54.57	27.16	54.33	54.57	13.58	31.43	13.20		28.07					

*ALSH : accueil de loisirs sans hébergement

Pour compléter les tarifs forfaitaires de garderie, il est précisé que pour les mois de février et avril, le forfait mensuel sera diminué de moitié pour tenir compte des vacances scolaires de toute l'année scolaire.

Garderie maternelle prix unitaire		Garderie élémentaire prix unitaire	
		Le matin :	1,63 €
		Le soir (Cp/Ce1/Ce2) :	3,30 € (1)
Accueil matin et / ou soir	3,90€ (1)	Matin et soir (Cp/Ce1/Ce2) :	3,94 € (1)
		Le soir (16h30-17h30) Cm1/Cm2 :	3,94 €
		L'heure de passerelle élémentaire	2,14 €

(1) Ces tarifs sont applicables dès que le nombre de jours fréquentés par l'enfant est inférieur ou égal à la moitié du nombre de jours d'ouverture de la garderie dans le mois.

PRIX DES REPAS (UNITAIRE)	
Taux d'effort, prix plancher cantine	1,97 €
Taux d'effort, prix plafond cantine	5,80 €
Tarif extérieurs cantine	7,59 €
Repas personnel Communal	Taux d'effort
Repas enseignants (hors particip. surveillance cantine)	5,09 €
Repas stagiaires écoles	2,25 €
Stages sportifs extérieurs	7,59 €
Stages sportifs Nozéens	5,09 €
Repas domicile	4,42 €

Accusé de réception en préfecture
 091-219104585-20230710-2023-04-03-DE
 Date de télétransmission : 17/07/2023
 Date de réception préfecture : 17/07/2023